N° 1998-3594 - finances et programmation - Exercice 1998 - Décisions modificatives - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget -

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je soumets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1998 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61 et 62 sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 "charges à caractère général" et des comptes 621, 63, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 "charges de personnel".

I - Budget principal - section de fonctionnement -

Selon les prévisions actuelles, la communauté urbaine de Lyon aura mis 38 600 tonnes d'ordures ménagères en délestage au cours de l'année 1998, pour un coût total de 17,524 MF. L'inscription budgétaire sur ce poste est aujourd'hui de 11,373 MF. La direction de la propreté financera la dépense complémentaire par un redéploiement de ses crédits dont 3,708 MF doivent faire l'objet d'une décision modificative (renvoi n° 1).

Par rapport séparé, il vous est demandé d'attribuer :

- une subvention à la Fondation de France, au titre de la coopération décentralisée, pour les victimes du cyclone Mitch en Amérique Centrale : 0,200 MF (renvoi n° 2) ;

- une compensation financière exceptionnelle au comité social : 0,400 MF (renvoi n° 3) ;

- une subvention de 0,100 MF à l'association Europe Info pour l'installation d'un Info Point Europe sur le territoire de la Communauté urbaine (renvoi n° 4).

- Exercice 1998 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - (en F) - tableau n° 1 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 1			
compte 621 810 fonction 622	- 1 908 000		
compte 621 810 fonction 64	- 1 640 000		
compte 641 180 fonction 64	- 80 000		

compte 641 180 fonction 622 compte 611 800 fonction 622	- 80 000 + 3 708 000		
renvoi n° 2 compte 657 170 fonction 66 opération 0063 Villeurbanne - DSU Bel Air-les Brosses compte 657 480 fonction 90	- 200 000 + 200 000		
renvoi n° 3 compte 657 170 fonction 66 opération 0056 Rillieux la Pape - DSU ville nouvelle compte 657 480 fonction 022	- 400 000 + 400 000		
renvoi n° 4 compte 657 170 fonction 66 opération 0056 compte 657 480 fonction 01	- 100 000 + 100 000		

II - Budget principal - section d'investissement -

Le 19 octobre dernier, le conseil a approuvé des décisions modificatives relatives au dossier de construction de l'ENS à Lyon 7°. Elles régularisaient des écritures foncières et de travaux émises sur plusieurs exercices budgétaires et passées indûment sur des comptes 21 et 23 alors qu'elles relèvent du compte de tiers 458 115. Je vous propose, pour la même raison, un dernier transfert de crédit sur ce compte. Il s'agit du solde de l'inscription 1998 pour le foncier, soit un montant de 31,99 MF (renvoi n° 5).

L'exécution du budget 1998 arrive à son terme. Certains postes de dépenses ne seront pas entièrement réalisés au 31 décembre. C'est le cas des investissements informatiques relatifs au renouvellement des logiciels (1 MF) et au projet d'ouverture du système communautaire vers les communes (1 MF) ainsi que des prévisions ouvertes en dépenses et en recettes pour l'achat de foncier au profit des communes et d'autres établissements publics (20 MF). Je vous propose l'annulation de ces disponibles en renvoi n° 6.

Le solde de la participation de la commune de Vénissieux pour la deuxième tranche des travaux du quartier Montchaud au titre du DSU n'a pas été encaissé depuis la fin du chantier. Cette recette nouvelle est à inscrire pour un montant de 0,237 MF. Elle pourra être réalisée en 1998 sur le compte 458 299 réservé aux opérations en mandat antérieures au 1er janvier 1997. Le transfert d'un disponible de crédit du DSU de Vaulx en Velin permet l'ouverture de la ligne (renvoi n° 7).

Des mouvements similaires de 1,403 MF ouvrent au compte 458 223 une recette pour l'encaissement de la participation de l'Etat à la deuxième tranche des travaux de DSU pour le quartier de la Velette à Rillieux la Pape (renvoi n° 8).

Les achats fonciers effectués par la SERL pour le tronçon nord du périphérique sont initialement enregistrés sur le compte 238 100 "avances et acomptes de trésorerie". Les écritures doivent faire l'objet d'une régularisation sur le compte de travaux de voirie 231 510. Pour les dernières acquisitions, qui représentent 4,812 MF, il convient de solder, en recettes, l'avance versée et de transférer simultanément la dépense sur le compte d'immobilisation. Les mouvements correspondants figurent en renvoi n° 9.

Par un rapport séparé, le conseil se prononce sur l'acquisition d'un terrain rue des Bitumes à Feyzin pour un coût estimé à 12 MF. Cette opération entre dans le cadre des interventions pour le développement économique puisqu'il s'agit d'aider à l'extension d'une unité industrielle de l'entreprise Rhône-Poulenc. La dépense peut être engagée avant la clôture comptable de l'exercice 1998 et être financée par des transferts de disponibles de divers projets d'aménagement urbain (4,87 MF) et des crédits de sûreté budgétaire (1,95 MF) (renvoi n° 10).

Par rapport séparé, il vous est demandé de m'autoriser à verser une provision, sous conditions, à la société concessionnaire du boulevard périphérique de Lyon. Cette dépense, évaluée à hauteur de 1 milliard de francs, serait financée par emprunt (renvoi n° 11).

- Exercice 1998 - décisions modificatives - budget principal -section d'investissement - (en F) - tableau n° 2 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 5			
compte 211 500 compte 458 115 fonction 13 opération 0196 Lyon 7° - implantation de l'ENS	- 31 996 893,30 + 31 996 893,30		
renvoi n° 6			
compte 218 300 fonction 022 opération 0112 moyens informatiques	- 1 000 000,00		
compte 205 100 fonction 022 opération 0324 ouverture système informatique communautaire	- 1 000 000,00		
compte 020 000 fonction 01	+ 2 000 000,00		
compte 458 100 fonction 653 opération 0097 acquisitions foncières pour tiers	- 20 000 000,00	compte 458 200 fonction 653 opération 0097	- 20 000 000,00
renvoi n° 7			
		compte 138 400 fonction 66 opération 0060 Vaulx en Velin - DSU	- 237 284,60

		compte 458 299 fonction 66 opération 0061 Vénissieux - DSU	+ 237 284,60
renvoi n° 8		compte 138 400 compte 458 223 fonction 66 opération 0056 Rillieux DSU - ville nouvelle	- 1 403 203,00 + 1 403 203,00
renvoi n° 9 compte 231 510 fonction 64 opération 0187 tronçon nord acquisitions fonciè-res	+ 4 812 509,85	compte 238 100 fonction 64 opération 0187	+ 4 812 509,85
renvoi n° 10 compte 211 800 fonction 651 opération 0095 réserves foncières logement social	- 2 000 000,00		
compte 211 200 fonction 64 opération 0193 Meyzieu - voie nouvelle V15 compte 231 510 fonction 653 opération 0001 Lyon 7° - secteur Gerland compte 231 510 fonction 653 opération 0206 Lyon 3° - secteur Part-Dieu compte 203 100 fonction 653 opération 0284 Neuville-Genay ZI compte 203 100 fonction 653 opération 0285 Craponne ZI compte 231 210 fonction 653 opération 0305 Lyon 9° - quartier de l'Industrie compte 231 510 fonction 653 opération 0328 Lyon 9° -	- 3 180 000,00 - 452 261,29 - 1 500 000,00 - 400 000,00 - 300 000,00 - 1 856 813,70 - 160 000,00		

quartier Vaise-centre			
compte 231 510 fonction 64 opération 0345 Lyon 1er - secteur Terreaux compte 020 000 fonction 01 compte 211 800 fonction 653 opération 0415 Feyzin - rue des Bitumes	- 200 000,00 - 1 950 925,01 + 12 000 000,00		
renvoi n° 11 compte 276 400 fonction 01 opération 0438 acompte TNP rachat	+ 1 000 000 000,00	compte 164 fonction 01	+ 1 000 000 000,00

III - Point particulier - mouvements intersections -

Chaque année, lors du renouvellement de son parc automobile, la Communauté cède des véhicules. Certains d'entre eux sont également détruits ou volés. La M 14 prévoit d'enregistrer la sortie du bilan de ces actifs ainsi que la différence sur réalisation résultant de ces ventes. La valeur patrimoniale du parc automobile cédé globalement ressort à 14,91 MF et fait l'objet d'écriture comptable en dépenses aux comptes 218 200 et 215 730 ainsi qu'en recettes au compte 675-100. Le produit de la vente de 1,39 MF permet de constater une différence négative de 13,52 MF par un titre au compte 776 100 et en mandat au compte 192 000. Les décisions modificatives prévues au renvoi n° 12 ajustent les prévisions des lignes correspondantes.

Pour les ventes foncières, des écritures identiques, pour un montant de 8,69 MF permettent de réajuster les crédits ouverts pour enregistrer la plus-value qui ressort de l'ensemble des transactions effectuées en 1998, soit 11 228 762,75 MF. La sortie patrimoniale des tènements cédés a été constatée au fur et à mesure des ventes. Ces mouvements supposent une diminution de l'autofinancement. Ceci s'élèvera à 239,02 MF à la clôture budgétaire (renvoi n° 13).

- Exercice 1998 - décisions modificatives - budget principal - mouvements intersections - (en F) - tableau n° 3 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 12 compte 675 100 fonction 01 opération 0115 véhicules compte 192 000 fonction 01 compte 020 000 fonction 01	 + 14 910 166,33 + 13 326 953,12 + 1 583 213,21	 compte 218 200 compte 215 730 fonction 01 opération 0115 compte 776 100 fonction 01 opération 0115	 + 5 394 886,53 + 9 515 279,80 + 13 326 953,12

compte 022 000 fonction 01	- 1 583 213,21		

renvoi n° 13			
compte 676 100 fonction 01	+ 8 692 023,75	compte 192 000 fonction 01	+ 8 692 023,75
compte 023 000 fonction 01	- 8 692 023,75	compte 021 000 fonction 01	- 8 692 023,75

IV - Mouvements interbudgétaires -

Les travaux primaires d'assainissement sur le PAE de Naive à Saint Genis Laval sont achevés, pour une valeur hors taxes de 145 kF. Par décision modificative en 1997, c'étaient 230 kF qui avaient été transférés au budget de l'assainissement. Il convient d'annuler le solde de crédit inutilisé et de le réinscrire dans le budget principal (renvoi n° 14).

- Exercice 1998 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires - (en F) - tableau n° 4 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 14			
assainissement			
opération 0070 fonction 222 compte 238 510	- 84 987,45	opération 0070 fonction 222 compte 131 200	- 84 987,45
budget principal			
opération 0070 fonction 61 compte 657 150	- 84 987,45		
fonction 01 compte 022 000	+ 84 987,45		

V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -

Dans le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, la construction d'un collecteur d'eaux usées, dans la ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or", a nécessité un surcoût de 222 504,93 F HT à la charge du budget de l'assainissement. Il convient d'inscrire cette recette dans le budget annexe des opérations d'urbanisme par diminution des prévisions de recettes sur l'opération de la ZAC "du Chêne" à Bron (renvoi n° 15).

- Exercice 1998 - décisions modificatives - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - (en F) - tableau n° 5 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
		renvoi n° 15	
		budget 4 fonction 653 compte 701 500	+ 222 504,93
		budget 4 fonction 653 compte 704 100	+ 222 504,93

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 19 octobre 1998 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus.

2° - Modifie et compléte l'état des subventions par les fonds à verser :

- 468 545,00 F au comité social, à titre de réajustement de la subvention 1998,
- 3 300 000 F à la commune de Saint Fons, dans le cadre de l'opération centre îlot des Platanes,
- 200 000 F à la Fondation de France pour les victimes du cyclone Mitch en Amérique Centrale,
- 100 000 F à l'association Europe Info.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,